

DEL-2020-91

L'An deux mille vingt, le seize septembre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 9/9/2020, s'est réuni à CAP PERIAZ (Seynod) - Annecy - sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, METRAL, MUGNIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUCLIER, BOUVARD C, BUFFLIER, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DEFAGO, DESCHAMPS, FONTAINE, GAUDIN, GENOUD, GILET, GILLET, GONDA, GOURDIN, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, HERBRON, JACQUES, JOURNE, LARCHER, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, THOUVENIN, TOURNIER, VITTOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE.
MM. ANTHOINE-MILHOMME, BURNET, BOUVARD M, DUNAND, FRANCOIS, LEBEAU-GUILLOT, MODURIER, PENHOUEÏT, PEROU, PETIT, VILLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, MERMIER.
MM. AMADIO, BLOUIN, BONTEMPS, CONDEVAUX JF, GILBERT, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, GIZARD, PERRILLAT, SCOTTON, RENOIR,
MM BAILLY, GAL, SCOTTON, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83
Présents : 63
Représentés par mandat : 12

Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SYANE

Exposé du Président,

Le Président présente au Comité syndical :

- La(les) liste(s) des candidats qui se sont fait connaître pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SYANE :

1 liste présentée

| <u>TITULAIRES :</u> | <u>SUPPLEANTS :</u> |
|---|--|
| Monsieur COUTIER Patrice Monsieur DEAGE Joseph Monsieur DESCHAMPS Fernand Monsieur JACQUES Jean-Michel Monsieur OBERLI Gérard | Monsieur BOUVARD Christian Madame BRUNO Vanessa Monsieur JOURNE Jean-Pierre Monsieur MATHIAN Noël Madame PARIS Pascale |

Le Comité syndical,

- Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L.1414-2 et L.1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

est invité à :

- à procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), composée, outre le Président ou son représentant, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants,
- à désigner également comme membres à voix consultative :
 - ✓ Le comptable du SYANE (payeur départemental),
 - ✓ Le représentant de la DDCCRF.

Les membres du COMITE désignent comme membres de la CAO du SYANE :

- Le Président du Syndicat, ou son représentant désigné par arrêté, Président de la CAO,
- Sont élus en tant que membres de la Commission d'Appel d'offres :

| <u>TITULAIRES :</u> | <u>SUPPLEANTS :</u> |
|---|--|
| Monsieur COUTIER Patrice Monsieur DEAGE Joseph Monsieur DESCHAMPS Fernand Monsieur JACQUES Jean-Michel Monsieur OBERLI Gérard | Monsieur BOUVARD Christian Madame BRUNO Vanessa Monsieur JOURNE Jean-Pierre Monsieur MATHIAN Noël Madame PARIS Pascale |

(1) Un membre suppléant n'a voix délibérative qu'en l'absence du titulaire

- Membres à voix consultative :
 - Le comptable du SYANE (payeur départemental),
 - Le représentant de la DDCCRF.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

